

**Association Nationale des
Enseignants et Chercheurs en
Science Politique (AECSP)**

Université Paris I
Département de Science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris Cedex 05
bureau.aecsp@gmail.com

**Association Française de
Science Politique (AFSP)**

27 rue Saint-Guillaume
75337 Paris Cedex 07
afsp@sciences-po.fr

**Association Nationale des
Candidats aux Métiers de la
Science Politique (ANCMSP)**

Université Paris I
Département de science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris Cedex 05
bureau@ancmsp.com

**À l'attention des Président(e)s et des Membres de comités de sélections recrutant les
Maîtres de Conférences en Science Politique.**

Mesdames, Messieurs,

Le comité de sélection dont vous êtes membre est susceptible de recruter un enseignant-chercheur relevant de la section 04 du Conseil National des Universités. De façon à garantir aux candidats les conditions nécessaires d'un concours équitable et transparent, trois associations disciplinaires nationales présentées ci-dessous en annexe – l'Association nationale des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (**AECSP**), l'Association Française de Science Politique (**AFSP**) et l'Association des Candidats aux Métiers de la Science Politique (**ANCMSP**) – soumettent à votre approbation **une charte portant sur les modalités d'organisation du concours visant à recruter un maître de conférences.**

Dès 2003, une première charte avait été proposée conjointement par l'AECSP et l'ANCMSP. Soumise à différentes commissions de spécialistes à partir de cette date, la charte avait été favorablement accueillie au sein de la communauté des politistes, et interprétée comme le gage de concours équitables.

La situation de la science politique et la pénurie chronique de postes ainsi que les coûts financiers et personnels pesant sur les candidats, avaient en effet conduit nos associations à mener une réflexion d'ensemble sur les procédures du recrutement dans notre discipline. **La loi relative à l'autonomie des universités (LRU) a appelé une mise à jour** de cette charte pour tenir compte des nouvelles modalités de recrutement.

Les campagnes d'auditions constituent pour votre comité une tâche délicate - d'autant plus quand notre discipline est parfois peu présente dans vos universités – et un enjeu considérable. Il nous est donc apparu comme indispensable de vous consulter à ce sujet. La charte que nous vous soumettons offre des mécanismes simples pour garantir une meilleure qualité du recrutement. Aussi vous proposons-nous, si votre comité l'approuve et s'engage à la respecter, de la signer et de nous la retourner.

La liste d'information sur Internet de l'ANCMSP (qui regroupe la très grande majorité des politistes français et une part croissante de politistes francophones) se chargera de rendre public votre soutien à cette charte et de diffuser le résultat du recrutement effectué par votre comité.

Dans l'espoir d'une coopération fructueuse, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'AECSP, l'AFSP et l'ANCMSP

PROPOSITION DE CHARTE

concernant le recrutement des Maîtres de Conférences

à l'initiative de

l'Association Nationale des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (AECSP), de

l'Association Française de Science Politique (AFSP) et de

l'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)

Devant certains dysfonctionnements et problèmes organisationnels constatés chaque année lors des campagnes de recrutement des maîtres de conférences, l'AECSP, l'AFSP et l'ANCMSP proposent de mettre en place un partenariat avec les comités de sélection recrutant des candidats en science politique.

• Point 1 : Une égalité des chances effective entre candidats

Le **président du comité de sélection** est garant de la **transparence** de l'information à l'égard des candidats. Il coordonne le comité dans son ensemble et veille aux conditions des auditions. Il garantit aux candidats un **concours juste** ainsi que des délais raisonnables pour la constitution et l'envoi de leur dossier. Il assure aux membres du comité un temps suffisant pour examiner les dossiers. Il pourra solliciter l'AECSP, l'AFSP et l'ANCMSP sur tout point qu'il juge nécessaire.

• Point 2 : Un recrutement par les pairs

Pour le recrutement de maîtres de conférences en science politique, le comité s'efforcera de choisir comme rapporteurs **au moins un politiste**.

• Point 3 : Un recrutement transparent

3.1 La composition des différents comités de sélection fera l'objet d'une publicisation sur les sites web des universités ou établissements recruteurs. L'AECSP, l'AFSP et l'ANCMSP demandent par ailleurs aux présidents des comités de sélection recrutant des Maîtres de conférences en science politique de bien vouloir leur **communiquer la composition exhaustive de leur comité** afin de la mettre à disposition des candidats.

3.2 Il est rappelé aux candidats qu'ils ont, à leur demande, **accès aux rapports écrits** de leurs deux rapporteurs.

• Point 4 : Un recrutement coordonné

4.1 Une **coordination des dates de convocation** sera mise en place afin d'éviter les « doublons » avec d'autres concours par l'intermédiaire des présidents de comités et grâce au relais des trois associations professionnelles l'AECSP, l'AFSP et l'ANCMSP.

S'il s'avérait impossible de modifier les dates des auditions, les comités veilleront à établir un ordre de passage ainsi que des horaires aménagés permettant à un candidat, auditionné le même jour à deux endroits différents, de se rendre aux deux auditions.

4.2 Dans certains cas, et notamment quand les conditions matérielles et financières d'accès au site de l'audition sont difficiles, **une audition « à distance »** pourra être réalisée au sein d'un autre centre universitaire. Ce format d'audition doit cependant rester au bénéfice des candidats et avec leur accord.

• Point 5 : Un recrutement juste et équitable

5.1 Le **Curriculum vitae scientifique de chaque candidat** auditionné sera distribué à l'avance à l'ensemble des membres du comité de sélection concerné afin de disposer d'une information minimale sur chaque candidat. Le candidat pourra être invité à l'envoyer par voie électronique au président du comité de sélection.

5.2 Il est vivement souhaité que la **durée des auditions** ne puisse être inférieure à 25 minutes, dont 10 minutes de présentation par le candidat.

• Point 6: Le respect des candidats au principe du recrutement

6.1 Il est demandé à chaque président de comité de sélection que de **bonnes conditions d'accueil** soient réservées aux différents candidats auditionnés (fléchage adéquat depuis l'entrée de l'édifice principal, salle réservée pour l'attente, étalement et respect des heures de convocation etc.) et que le nom de chaque membre du comité soit clairement affiché devant lui.

6.2 La **liste des candidats classés par le comité de sélection sera communiquée rapidement** aux premiers concernés, à savoir l'ensemble des auditionnés, et rendue publique, en l'adressant aux bureaux des trois associations professionnelles signataires de la charte et en la faisant figurer sur le site web des universités et établissements concernés. Selon les modalités du recrutement la liste pourra être accompagnée de la mention « *sous réserve de validation par le conseil d'administration de l'université* ».

6.3 Toutes les **thèses** envoyées sous forme papier aux comités seront automatiquement **restituées aux candidats** à l'issue du concours. Nous recommandons que les travaux (thèse et publications) soient envoyés sous formes électroniques. Dans ce cas, il est aussi conseillé d'informer les candidats de cette possibilité.

ANNEXE

Qui sommes-nous ?

L'Association Nationale des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (AECSP) a été créée en 1983. L'AECSP a pour but de rassembler les professionnels de la science politique en vue de débattre et de faire des propositions relativement à tous les problèmes touchant le développement de cette discipline. Elle édite un bulletin d'information, *Palaestra*, qui fait régulièrement le point sur les actions conduites auprès des instances habilitées et qui accueille également débats et informations pratiques. Aujourd'hui elle regroupe près de deux cents enseignants et chercheurs.

Pour nous contacter : bureau.aecsp@gmail.com

L'Association Française de Science Politique (AFSP) a été créée en 1949. Elle a pour ambition de promouvoir la recherche française en science politique en encourageant les échanges entre spécialistes des questions politiques ainsi que les relations entre universitaires (enseignants, chercheurs...) et l'ensemble des personnes concernées par l'analyse politique. Elle a également pour mission de défendre la discipline tant du point de vue de l'enseignement supérieur et de la recherche que de sa diffusion dans la société. La principale activité de l'AFSP est l'organisation de rencontres scientifiques et la diffusion des recherches académiques.

Pour nous contacter : afsp@sciences-po.fr : <http://www.afsp.msh-paris.fr>

L'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) est née en 1995 de la volonté de réagir aux difficultés rencontrées lors des campagnes de recrutement aux postes de maîtres de conférences. Pénurie de poste, manque de transparence dans les procédures, critères flous des recrutements, absence d'information sur les résultats du concours sont autant de points sur lesquels se sont centrés les efforts de notre association. Nous avons notamment tenté d'assurer une meilleure diffusion de l'information auprès des candidats. A cet effet, nous avons mis en place une liste de diffusion via l'internet qui, à ce jour, compte plus de 2000 inscrits et un bulletin biannuel, *Système D* (200 abonnés).

Pour nous contacter : bureau@ancmsp.com : <http://www.ancmsp.com>